



**Gignac
INFOS**
N°50
Avril 2026

SOLANGE OURCIVAL
MAIRE DE GIGNAC

Chères Gignacoises,
chers Gignacois,



Ce Gignac-infos est spécial, plus condensé et essentiellement consacré aux résultats des élections municipales. Il vous présente vos élus, le personnel, le fonctionnement du conseil et les projets envisagés pour le mandat qui débute. Il est aussi dédié aux remerciements que nous devons aux électeurs qui se sont déplacés pour accomplir leur devoir électoral....

Ainsi qu'aux Gignacoises et aux Gignacois qui nous ont renouvelé leur confiance. Cette confiance et cette responsabilité nous obligent.

Certes nous étions l'unique liste ; néanmoins le pourcentage d'exprimés en notre faveur 79% nous rend légitimes pour continuer à œuvrer toujours dans l'intérêt collectif de Gignac et de ses habitants. C'est ce à quoi nous nous sommes attachés tout au long du mandat précédent.

J'en profite pour saluer et remercier l'ancienne équipe qui a travaillé, suivi et mené à bien les nombreux projets structurants réalisés pendant ces six dernières années.

Je suis heureuse de cette mandature qui voit arriver aux responsabilités municipales une nouvelle équipe rajeunie, motivée et déterminée. Merci chers collègues pour votre engagement et pour l'énergie que vous mettrez au service de tous, dans la transparence et le respect des valeurs démocratiques.

Merci aussi à nos agents qui font un travail de qualité. C'est aussi grâce à eux que la commune fonctionne de façon harmonieuse. Leur dévouement et leur engagement doivent être salués.

La commune de Gignac est entre de bonnes mains et je souhaite que le bonheur de vivre à Gignac persiste longtemps encore malgré les difficultés inévitables du quotidien que le vivre ensemble entraîne parfois. Soyons tolérants et solidaires.

Dans un contexte international chaotique, il nous faudra composer avec des capacités financières sûrement plus modestes, arbitrer et assumer les décisions à venir. Nous espérons votre compréhension et votre soutien.

Soyez assurés que nous mettrons toute notre énergie pour être à la hauteur de la tâche qui nous incombe au service de l'intérêt collectif.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

A Gignac, les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2026. Il y avait 577 inscrits sur la liste électorale.

383 personnes se sont déplacées pour voter soit une participation de 66% des électeurs. 194 personnes se sont abstenues de venir voter soit 33%.

Sur ces 383 bulletins, 79 ont été considérés comme nuls (annotés ou blanc). 304 personnes ont donc voté pour la liste entière, soit 79 % des votants.

Le nouveau mode électoral par liste entière a été diversement apprécié, beaucoup d'électeurs regrettant de ne pas pouvoir choisir leurs élus individuellement. Cela explique peut-être la baisse de la participation (66% contre 72% en 2020). Le fait qu'il n'y ait qu'une seule liste est sans doute une autre explication. Il faut toutefois reconnaître que les habitants de Gignac ont fait, une fois de plus, preuve d'un grand civisme si on compare les résultats communaux aux statistiques nationales (voir ci-dessous).

**Au niveau national ***

Le premier tour a mobilisé presque 900 000 candidats dans 36 000 communes et il a permis d'élire directement un conseil municipal dans neuf communes sur dix. Dans 68 % des communes de moins de 1 000 habitants, il n'y avait qu'une seule liste. Environ 7 900 femmes sont maires, soit 22,6 % du total. Au-delà de la parité, le chiffre le plus marquant de ce scrutin concerne la participation : celle-ci, traditionnellement très élevée lors des élections municipales, s'érode lentement. Si l'on ne tient pas compte du scrutin de 2020, qui s'est tenu en pleine épidémie de covid-19, les chiffres sont sans appel : sans remonter aux presque 80 % de participation aux municipales de 1977, le chiffre était de 65,1 % en 2008, 63,5 % en 2014 ; et il n'est plus que de 57,1 % en 2026. La hausse de l'abstention est préoccupante, notamment parce qu'elle touche désormais les élections municipales qui en étaient jusqu'à présent relativement protégées. Il s'agit d'un problème de société important, qui doit interroger le gouvernement, le législateur... et les maires eux-mêmes.

* Informations tirées de la revue Maire-infos

Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46). Il est diffusé gratuitement.

Directrice de la publication : Solange Ourcival - Réalisation : François Moinet - Photos : FM, associations et ©. Maquette 16&12. Impression : Sedi équipement. Les membres du conseil municipal et le personnel communal ont participé à la rédaction de ce numéro. Tirage 500 exemplaires. Distribution : la Poste.

Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : contact@gignac46.fr



VOS ÉLUS ET VOS AGENTS

Voici la présentation des adjoints, conseillers et agents qui vont aider Solange Ourcival, maire, pendant cette mandature.



Premier adjoint :
François Moinet,
Retraité journaliste et
formateur
Les Brandals



Deuxième adjointe :
Marylise Gauchet
Retraîtée responsable
administratif et finan-
cier
Le Moulin



Troisième adjoint :
Benoît Chastanet
Salarié directeur
d'association
Le Bourg



Quatrième adjointe :
Morgane Podyma
Salariée secrétaire de
mairie
Le Bourg



Conseiller délégué :
Didier Faurel
Salarié responsable
bureau d'étude
Le Bourg



Conseillère :
Chloé Bourrée
Responsable com-
merciale
Le Mas Roudié



Conseiller délégué :
Jean-Yves Goillon
Retraité technico-
commercial
Laspaux



Conseillère,
Fanny Baris
Consultante agroali-
mentaire
Le Bourg



Conseiller :
Benoît Labroue
Agriculteur
Sireyjol



Conseillère :
Marine Gendre
Salariée agent de
voyage
Saint-Bonnet



Conseiller :
Joël Fouillade
Retraité agriculteur
Les Fraux



Conseillère :
Clémentine Lavergne
Salariée conseillère à
France travail
Le Bourg



Conseiller :
Eric Picard
Retraité chef de
projet bureau
d'études
Le Poux



Conseillère :
Maryse Signol
Retraîtée infirmière
hospitalière
Saint-Bonnet

VOS AGENTS

Marie-France Delarbre est adjoint administratif titulaire et s'occupe du secrétariat

Emilie Cailler est adjoint administratif titulaire et s'occupe de l'accueil, de la poste et du secrétariat

Florence Delmas est adjoint technique titulaire et s'occupe des affaires scolaires

Orlane Le Baut est adjoint technique contractuel et s'occupe des affaires scolaires

Charline Nanot est adjoint technique stagiaire et s'occupe de la cantine

Yann Ourcival est adjoint technique titulaire et s'occupe des services techniques municipaux

Tony Garnier est adjoint technique contractuel et s'occupe de la voirie et des bâtiments communaux

Sandrine Brugeris est en contrat initiative emploi et accompagnatrice dans le car scolaire

Anne Floux est auto-entrepreneuse et s'occupe de l'entretien des locaux de la commune

Christian Delsol est le chauffeur du car scolaire salarié par l'entreprise de transport scolaire



LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

Six commissions municipales permettent à chaque conseiller de participer à la gestion de la commune et d'être bien informé. (voir les responsables dans le tableau ci-dessous). L'ensemble des membres du conseil peuvent y participer. Ces commissions préparent le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus et formulent des avis consultatifs, destinés à permettre au conseil municipal de délibérer et de décider, toujours par un vote. C'est au niveau des commissions que les habitants ou les associations intéressées peuvent être associés si nécessaire ; si vous avez des idées ou des projets pouvant concerner la commune n'hésitez pas à prendre contact avec les responsables de commission. Des groupes de travail pourront être créés sur des sujets particuliers dès lors qu'un intérêt pour la collectivité le justifiera.

Les délégations à diverses structures ou collectivités ont été aussi attribuées.

Le fonctionnement du conseil municipal est participatif : la maire et les adjoints ont une réunion de travail hebdomadaire pour traiter les dossiers en cours et prendre les décisions du quotidien. C'est aussi l'occasion pour

le conseiller communautaire de rendre compte du travail effectué à Cauvaldor. Un compte-rendu en est fait qui est expédié le soir même à tous les membres du conseil. Lors de la précédente mandature qui fonctionnait de la même façon, ce sont environ 190 comptes-rendus qui ont été envoyés. L'équipe dirigeante de la commune assure aussi la liaison avec le personnel.

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Vous y êtes tous les bienvenus. C'est lors de ces conseils que se valident les comptes, que se décident les dépenses de l'année (budget prévisionnel) et que se prennent toutes les décisions importantes qui concernent la vie de la commune.

La gestion d'une commune est de plus en plus complexe, notre société étant de plus en plus contrainte par des obligations bureaucratiques, normes et règlements instaurés par l'Etat. D'autre part, de nombreuses compétences ayant été transférées à la communauté de communes pour des raisons d'efficacité et de moyens financiers, certaines formalités ne dépendent plus de la mairie. Malgré tout, vos élus restent disponibles pour vous renseigner, vous écouter et vous aider dans ce qui concerne la vie administrative et communale.

COMMISSION 1 : Aménagement communal – Sécurité - Voirie – Travaux- Urbanisme - Assainissement	Jean Yves Goillon / Didier Faurel
COMMISSION 2: Vie Associative et vie locale – Action sociale - Gestion des salles communales	Benoît Chastanet / Maryse Signol
COMMISSION 3 : Gestion- Communication – informations municipales	François Moinet/ Fanny Baris / Clémentine Lavergne
COMMISSION 4 : École – garderie- cantine - Transport scolaire	Marine Gendre / Morgane Podyma
COMMISSION 5 : Activités économiques - Agriculture - Développement durable	Chloé Bourrée / Joël Fouillade / Benoît Labroue/ François Moinet
COMMISSION 6 : Gestion - Finances - Personnel	Marylise Gauchet / Morgane Podyma / Benoît Labroue
Commission Appel d'offres	Didier Faurel / Jean-Yves Goillon / Marylise Gauchet
Correspondant défense	Jean-Yves Goillon
SMECMVD (Syndicat des eaux)	Éric Picard / Didier Faurel (suppléant)
SYDED (Syndicat des déchets ménagers)	Morgane Podyma / Jean-Yves Goillon (suppléant)
SDAIL (Syndicat départemental d'aménagement)	Didier Faurel / Joël Fouillade (suppléant)
FDEL (Syndicat d'électrification)	Jean-Yves Goillon / Eric Picard (suppléant)
PLUIH (Plan intercommunal d'urbanisme)	François Moinet / Marylise Gauchet (suppléante)
AGEDI (Gestion et développement informatique)	Morgane Podyma / Marylise Gauchet (suppléante)
RGPD (Protection des données)	Emilie Cailler (agent responsable)

Tous les conseillers peuvent participer à toutes les commissions



LE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL

Il y a trois niveaux de collectivités territoriales : les communes et leur regroupement, les départements et les régions. Les compétences obligatoires des collectivités sont définies par la loi et non par les collectivités elles-mêmes.

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale : elles disposent ainsi d'une capacité d'intervention générale, dès qu'il existe un intérêt local dans les domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, de la gestion des écoles...

Les communautés de communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme Cauvaldor, sont en charge de compétences obligatoires : urbanisme, aménagement de l'espace (dont gestion de l'eau et assainissement), développement économique (et zones d'activités), commerce, tourisme (office de tourisme intercommunal)...

Nous lui avons aussi délégué des compétences facultatives, principalement la lutte contre les incendies et l'assainissement individuel (SPANC) et des compétences optionnelles : la voirie, l'environnement, le patrimoine (Pays d'art et d'histoire), l'habitat (PLUIH), la culture, l'action sociale (CIAS) les résidences personnes âgées, les maisons de santé, certaines crèches, les maisons France-services, etc.

Cauvaldor fonctionne avec un président et des vice-présidents (14 lors de la dernière mandature) et 101 conseillers (le nombre de conseillers est fonction du nombre d'habitants). La commune est représentée par un conseiller communautaire (François Moinet) qui a une suppléante (Fanny Baris). Le conseil communautaire se réunit environ une fois par mois lors de séances qui sont publiques et retransmises en direct sur la page Facebook de Cauvaldor. Il y a aussi des réunions thématiques sur des sujets d'actualité (déchets, logement...). Comme pour le conseil municipal, les décisions se préparent au sein de nombreuses commissions consultatives dans lesquelles les conseillers sont impliqués.



LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Les indemnités des élus sont encadrées par la loi. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, une enveloppe globale mensuelle de 3 756 euros est accordée, à répartir entre le maire, les adjoints et les conseillers délégués. Les autres conseillers sont bénévoles. Les indemnités sont soumises au prélèvement à la source pour l'imposition sur le revenu au régime des traitements et salaires. Les charges sociales affectées à ces indemnités sont de 13,5 % pour la maire et les adjoints et de 10,5 % pour les conseillers délégués.

Pour la maire, l'indemnité est de 1 200 euros brut (indemnité 2020 : 991 € soit une augmentation de 21%).

Pour le premier adjoint qui est aussi conseiller communautaire, l'indemnité est de 828 euros brut (indemnité 2020 : 738 € soit une augmentation de 12%). La fonction de conseiller communautaire ne donne pas droit à une indemnité de la part de la communauté de communes.

Pour les trois autres adjoints, l'indemnité est de 355 euros brut (indemnité 2020 : 301 € soit une augmentation de 17 %).

Pour les délégués à la vie communale, l'indemnité est de 330 euros brut (indemnité 2020 : 246 € brut soit une augmentation de 34%).

Certaines actions se feront dans la continuité de ce qui a été engagé. D'autres sont envisagées parce qu'elles correspondent à une nécessité pour la commune. D'autres encore sont issues des propositions que vous nous avez faites en direct ou lors des deux réunions électorales qui se sont tenues à la salle des fêtes.

Nous allons établir un plan pluriannuel d'investissement pour les prochaines années. Bien sûr, il ne sera pas figé et nous serons sans doute amenés à ajouter, décaler ou modifier certains projets en fonction des urgences ou des disponibilités financières de la commune. Car il y a des incertitudes sur les aides que nous pourrions obtenir de la part des collectivités et cela nous obligera à la prudence dans la programmation des investissements.

Même si le monde rural est un peu moins exposé aux turbulences internationales, les guerres récentes risquent de nous plonger dans des difficultés économiques. Les prix de l'énergie et des carburants grimpent pour tous et les approvisionnements seront de plus en plus coûteux. Face à une crise possible, au niveau local, nous devons faire preuve de raison et de bon sens par rapport à nos possibilités.

Ce qui est déjà engagé et qui sera fera en 2026, en tant qu'investissement principal, c'est l'aménagement du café-commerce, pour lequel les subventions ont déjà été obtenues (70%). L'appel d'offres pour les travaux est en cours. L'autre dossier en cours est le drainage du cimetière de Gignac de façon à éviter que le mur s'écroule car il n'a pas de fondations. Le refaire serait très coûteux.

Ce que nous prévoyons pour 2026 : nous allons engager une première tranche de rénovation de deux salles de classe à l'école (baisse des plafonds pour l'économie d'énergie, peinture et changement du revêtement de sol). Nous ferons les autres classes en 2027. Nous avons aussi prévu : la réfection des gouttières de la salle des fêtes qui ne sont plus étanches et l'installation d'un éclairage extérieur ; toujours pour la salle des fêtes, l'achat d'un premier lot de chaises confortables ; le rafraîchissement de la salle des associations et l'achat de quatre tables pour remplacer celles qui sont abimées au moulin. L'aménagement du carrefour Saint-Antoine pourrait se faire par un financement spécifique « amendes de police ». Nous allons aussi consacrer une somme d'argent pour l'élagage de quelques chemins ruraux. Pour finir une somme sera consacrée au renouvellement de certains matériels informatiques.

La lutte contre les incivilités est aussi une préoccupation. Nous allons continuer nos efforts de pédagogie. Pour les récalcitrants, nous avons passé un contrat avec un garde-champêtre vacataire, habilité à dresser des contraventions à ceux qui déposent leurs déchets dans la nature ou ailleurs qu'en déchetterie. Pour les excès de vitesse dans le bourg, qui sont récurrents, nous sommes à la recherche de solutions efficaces.

Concernant l'école et les jeunes, nous voulons maintenir le Regroupement Pédagogique Intercommunal actuel et soutenir notre dynamique association des parents d'élèves. La qualité de l'alimentation de la cantine avec un approvisionnement bio et local nous tient à cœur.

Concernant la vie associative, nous allons maintenir le niveau d'aide aux associations (subventions, mise à disposition des salles et chauffage).

Pour les années suivantes, pour lesquelles nous avons programmé des travaux plus conséquents, nous devons dès maintenant préparer les dossiers de demande de subventions. Cela concerne le remplacement du chauffage collectif au gaz de la mairie et du logement qui est au dessus, de façon à limiter les dépenses en énergie ; les travaux pour améliorer la salle des fêtes (cuisine, plonge, isolation, cloison amovible...) et l'installation d'une aire de jeux.

En ce qui concerne l'aménagement, nous continuerons d'aider les propriétaires pour l'élagage le long des routes. Durant ce mandat, nous aimerions homogénéiser la signalisation dans le bourg. Nous voulons aussi finir d'installer les bâches à incendies là où elles manquent (Montagnac, Maisons rouges). Nous étudierons aussi l'intérêt de créer une réserve d'eau anti incendie, près de la station d'épuration (par retenue de l'eau du réseau pluvial du bourg).

Pour l'urbanisme, nous allons compléter le recensement des changements de destination dès 2026. Le passage de l'éclairage public en led est prévu pour le bourg et nous allons étudier comment il serait possible d'enfouir les réseaux à Saint-Bonnet et passer à un éclairage en led.

La communication avec les habitants reste une exigence prioritaire avec le maintien de tous nos outils et la montée en puissance d'Intramuros. Nous voulons aussi ouvrir les commissions aux habitants intéressés en fonction des sujets traités. N'hésitez pas à vous manifester auprès des responsables (voir page 4) pour qu'ils puissent vous contacter quand nécessaire.



Le numéro de Gignac-infos que vous avez entre les mains est le cinquantième !



DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE...

En ce qui concerne la cantine, l'objectif pour la municipalité reste inchangé : privilégier des approvisionnements durables et de qualité, locaux, de saison et bios lorsque c'est possible localement.

Comme chaque année à pareille époque, la cantine scolaire de Gignac est auditée par l'organisme Ecocert. Nous sommes largement au-dessus du niveau 2. Les apports nutritionnels des repas sont validés chaque semaine par Maria Delpy, diététicienne. Nous servons 40 maternelles et 5 adultes chaque jour avec un pourcentage de 53 % en achats de produits bio et 88% en produits bruts ou peu transformés. Il y a très peu de gaspillage grâce à des méthodes pédagogiques mises en place en liaison avec les enseignantes : récupération et compostage des déchets, vigilance pour éviter le gaspillage de l'eau. Il y a un chef de table qui débarrasse la table. Les enfants apprennent aussi à cultiver quelques légumes dans la jardinière de l'école. Ils participent à la Semaine du goût avec atelier sur la dégustation et ont un atelier cuisine au moins une fois par mois. Il y a aussi des jeux pour deviner les ingrédients d'un plat.

Le personnel de la cantine est très impliqué. Nous tenons à remercier Charline Nanot, notre cuisinière, mais également l'ensemble de l'équipe enseignante et des intervenants des temps périscolaires, pour leur implication dans cette démarche au service du bien être de nos enfants. Pour aller plus loin, une rencontre entre parents, élus, agents, équipe pédagogique et diététicienne est envisagée courant juin afin de répondre à toutes vos questions sur cette démarche et le dispositif.



Ecocert est une entreprise française qui, depuis plus de trente ans, accompagne des acteurs publics ou privés dans le déploiement et la valorisation de pratiques durables, au travers de la certification, du conseil et de la formation. S'agissant de la restauration collective, Ecocert propose le Label « En cuisine », qui par le biais d'un référentiel, incite à une démarche de progrès en 3 niveaux. Gignac a obtenu le niveau 2.



A L'HONNEUR...

C'est avec plaisir et fierté que nous avons remis la médaille d'honneur du travail à Florence Delmas et Marie-France Delarbre. Cette médaille récompense vingt années de travail au service de la commune (presque 30 ans pour Florence). Les élus et les agents étaient présents pour fêter comme il se doit cette remise de médaille qui a été l'occasion de les remercier au nom de tous les habitants.



Les élus invitent tous les habitants à un pot de l'amitié

Le samedi 2 mai de 17h à 19h

à la salle des fêtes ou au moulin (en fonction du temps qu'il fera)

LA SEMAINE GIGNACOISE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin				Pilates Stretching (CAMR) 9h30—11h		Café réparation (CAMR) 1 ^{er} et 3 ^e samedi 9h—12h Yoga (Yogalife) 2 ^e samedi 9h30—12h	Médiathèque (Multimédia) 10h—12h
Après midi	Loisirs créatifs Pliage de livres (CAMR) Journée Randonnées (CAMR, Aînés, Lo Patrimoni) 1 ^{er} et 3 ^e lundi 13h 30	Les Jeux (Les aînés) 14h—17h 2 ^e et 4 ^e mardi	Médiathèque (Multimédia) 15 h à 17 h Vacances scolaire zone A et C seulement	Informatique (multimédia) sur rdv une fois par mois	Art Floral (CAMR) Un vendredi par mois 14 h—17 h Yoga (CAMR) 18h—19h15	Atelier torinage (CAMR) sur deux jours cf. site Gignac-en-Quercy Atelier Jeux (Multimédia) 1 ^{er} samedi du mois cf. : site	
Soir		Cinéma Foyer Rural 1 ^{er} mardi du mois 20h30		Club lecture (Multimédia) un jeudi par mois	Danses tradi (CAMR) 2 ^e vendredi du mois	Certaines animations sont susceptibles d'être déplacées ou annulées. Il peut être utile de vérifier auprès des associations ou sur www.gignac-en-quercy.fr .	



Soyez informés par le site de la municipalité
www.gignac46.fr

par INTRAMUROS
après téléchargement de l'application
sur Play store ou Apple store

Sans oublier le site de multimédi@ :
www.gignac-en-quercy.fr
Actualités, patrimoine, anecdotes, archives, mémoires.....



On peut retrouver toutes les activités du village et des associations sur le site de Gignac-en-Quercy.

AGENDA

Dimanche 19 avril : Randonnée des fours et des moulins sur le Causse de Martel.

Samedi 2 mai : Spectacle pour enfants organisé par l'association Multimédia.

Mardi 5 mai : CinéLot à Gignac « L'affaire Bojarski »

Vendredi 8 mai : Fête de la Victoire 1945.

Du jeudi 21 mai au 24 mai : Concentration de voitures anciennes anglaises.

Vendredi 29 mai : Ciné-Débat organisé par Ecausystème.

Mardi 2 juin : CinéLot à Gignac.

Vendredi 5 juin : Fête des écoles à la salle des fêtes de Gignac.

Vendredi 26 et samedi 27 juin : Fête du village

Dimanche 5 juillet : vide-grenier au Moulin

Mardi 7 juillet : CinéLot à Gignac

Samedi 11 et dimanche 12 juillet : Les 10 ans du Moulin organisé par l'association Lo Patrimoni.

Vendredi 31 juillet au dimanche 2 août : Festival Ecausystème.

Samedi 19 septembre : Repas annuel des Aînés.

Cinéma à Gignac le premier mardi du mois à 20h30

